

ils firent la peur de nos pères

maraudeurs et bandits dans les avant-monts



POMARÈDES

Demandant la bourse ou la vie?

*Casquette à côtes de melon, le faux toupet en guise de barbe,
le sac à deux poches avec le baudrier et fusil à deux corps.*

Rien n'est plus sûr aujourd'hui ! Chez le coiffeur, au café, au jeu de boules, dans les réunions informelles ou politiques, partout où l'on se parle, ce commentaire de notre actualité est sur toutes les lèvres. Selon une espèce de consensus intergénérationnel, l'insécurité qui frappe nos concitoyens serait un fait nouveau auquel échappaient nos ancêtres. Si l'on redoute aujourd'hui, et sans doute à juste titre, de devenir à notre tour les victimes des agressions rapportées par les médias, on semble avoir tiré le trait de l'amnésie sur les peurs qu'inspiraient autrefois ces personnages asociaux et/ou malhonnêtes qui défrayaient la chronique et sévissaient dans nos contrées, jusque dans nos avant-monts. Nous nous sommes intéressés à trois d'entre eux, du simple mendiant au bandit de grand chemin, en passant par le petit bandit qu'on appellerait de nos jours délinquant.

Auguste

Nul ne sait qui il était : Africain, Égyptien, arrivé des îles, évadé de quelque prison militaire ou ramené des colonies en même temps que les bagages d'un planteur retrouvant ses racines métropolitaines ? Sans aucun papier d'identité ni famille connue, le dénommé Auguste à la peau sombre hantait les bois des communes de Vailhan, Montesquieu et Cabrières dans les dernières

décennies du XIX^e siècle. Baptisé « le nègre », il inspirait beaucoup de crainte chez les bergers et les charbonniers qui vivaient chichement dans des cabanes de pierre sèche, abris sommaires tout juste destinés à les protéger des rigueurs météorologiques. En parcourant notre épais maquis, on en retrouve ça et là les nombreux vestiges. Auguste, compte tenu de sa différence, ne pouvait prétendre à occuper un emploi, même précaire, même saisonnier. Aussi mendiait-il. Sans doute chapardait-il aussi un peu, mais aucun de ses méfaits n'est consigné dans les archives de la gendarmerie ni signalé aux autorités municipales. On le voyait de temps en temps dans les villages des alentours en quête de denrées de première nécessité. Sale, mal vêtu de drap gris et probablement moqué de tous, il engageait cependant volontiers la conversation avec qui voulait bien lui adresser quelques mots. Véritable paria, il vivait en harmonie avec

Page précédente

*Pomarèdes demandant la bourse ou la vie.
Casquette à côtes de melon, le faux toupet
en guise de barbe, le sac à deux poches
avec le baudrier et fusil à deux coups.*

(gravure Jules Virenque, lithographie Boehm, Montpellier)

Ci-dessous

Le bois des Moulesses, 1669

(Archives départementales de la Haute-Garonne, communication inédite Serge Sotos)



la nature plutôt qu'avec les hommes qui s'inquiétaient bien peu de son sort.

Voici les faits que rapporte en page 3 *Le Petit Méridional* du 22 septembre 1888. Le titre de l'article est pour le moins surprenant...

Les registres d'état civil de la commune de Vailhan consignent en effet, à la date du 11 juillet 1888, la découverte par le berger Rémi Chauzil et le propriétaire Fortuné Béziat, du cadavre d'un homme « qu'ils ont reconnu pour être celui du nommé Auguste, nègre d'origine égyptienne, âgé d'environ quarante-cinq ans, mendiant, sans domicile fixe ».

Ce que consigne *Le Petit Méridional* est bien troublant et laisse planer de nombreux doutes sur l'identité d'Auguste. Mon voisin, Georges B., né au début du siècle dernier, m'avait raconté tenir de ses parents qu'un « nègre » caché dans les bois effrayait les charbonniers et que l'un d'entre eux, entendant crier sa femme, avait ajusté ce malheureux qui s'enfuyait et l'avait tiré comme un lapin. Croyant l'avoir manqué malgré les deux cartouches percutées, il en avait parlé autour de lui pour inviter à la prudence. Un autre ancien me disait récemment qu'il s'agissait vraisemblablement d'un règlement de comptes entre braconniers rivaux. L'affaire était « passée comme ça, pour ne pas faire d'histoire... ». Cette dernière hypothèse accrédirait le témoignage de ceux qui ont cru reconnaître Auguste plusieurs jours après sa prétendue mort. Mais alors, qui serait le défunt anonyme ? Le « poste de l'homme mort », dans le bois des Moulesses, gardera sans doute longtemps le secret du nègre égyptien.

Téjedor

Né en 1939, notre ami Michel Albouy, grand amateur d'histoire et de solitude en son ancienne bergerie de Roquessels, nous racontait que dans son enfance sa grand-tante éteignait drastiquement toutes tentations d'imprudences ou de rébellion par la peur du croquemitaine local : Téjedor !

BEZIERS. — Le nègre a ressuscité. — Sous ce titre nous empruntons au *Palais* l'information suivante, dont nous lui laissons toute la responsabilité.

« Il y a quelques mois, un berger découvrait dans le bois de Mouzeze, situé dans la commune de Vailhan, le cadavre d'un individu, couché la face contre terre; il s'approcha de cette masse humaine et constata que c'était un homme mort. Ce berger prévint aussitôt les autorités judiciaires. Celles-ci se transportèrent sur les lieux accompagnées d'un docteur.

« Il paraît qu'une odeur fort désagréable se dégageait du corps de ce malheureux; car les délégués de la justice arrivant dans le bois s'arrêtèrent à une distance assez longue pour ne pas respirer un parfum aussi mauvais. Le docteur qui les accompagnait ne prit même pas la peine de se rendre compte si la mort de cet individu était due à un crime ou à un accident.

« En raison de l'état de décomposition de ce cadavre, qui était devenu noir, on s'accorda à raconter que c'était le nègre habitué de ces parages dont l'absence avait été remarquée depuis quelque temps. Sans autres formalités on fit creuser une fosse non loin de l'endroit où avait été découvert ce cadavre, on poussa le corps, on jeta de la chaux, puis on recouvrit le cadavre de terre.

« Son œuvre accomplie, la justice se retira, convaincue que c'était bien le nègre qui était mort. De là un acte de décès au nom d'inconnu fut dressé sur les actes de l'état civil de la commune de Vailhan.

« Ces jours derniers les habitants des communes du canton de Roijan ont été fort surpris de voir reparaître le nègre qu'ils croyaient mort. Celui-ci répond à toutes les questions qui lui sont adressées, que quelques jours après son inhumation il est ressuscité.

« Nous avons ignoré jusqu'à ce jour que l'on pût impunément inhumer un cadavre dans un bois, sans au préalable s'être rendu compte de son identité et mieux encore, si sa mort était naturelle ou le résultat d'un crime.

« Les autorités ou plutôt les délégués de la justice en ont décidé autrement.

« Nous désirerions, dans l'intérêt général, que le jour fût fait aussi complètement que possible sur cette mystérieuse affaire et si un fonctionnaire quelconque n'a pas connu ses devoirs, qu'on les lui apprit. »

Il avait, selon elle, sa cabane non-loin de là et risquait de venir le chercher... A cette époque, la vie de ce marginal hors-la-loi s'était progressivement « légendifiée » jusqu'à devenir le réceptacle de terreurs et de croyances au cœur du territoire de l'actuelle communauté des Avant-Monts et au-delà...

En nous appuyant sur certains extraits du *Petit Méridional* des années 1932, ainsi que sur les éléments d'une longue enquête de terrain réalisée par Régine Péniçon¹, nous avons résumé les grandes lignes de l'épopée tumultueuse de ce brigand local en

focalisant sur les faits qui concernent plus directement notre secteur géographique.

Jose Tejedor - « tisserand » en espagnol - serait né à Yátova, province de Valence, le 3 mai 1897. En 1914, il franchit la frontière pour aller travailler aux mines de Graissessac puis à la construction de la voie ferrée à La Tour-sur-Orb. Après un séjour en Aveyron, il occupera plusieurs emplois journaliers à Saint-Chinian.

Plusieurs fois mis sous les verrous pour vols, vagabondage, port d'armes et infraction à l'arrêté d'expulsion, il rencontre en 1927, à la prison de Béziers, son futur compagnon de route : Antonio Alfonso. Installés à Caussinjoûls, ils se lancent de concert dans la visite de maisons isolées. S'ils dérobent sans état d'âme argent, victuailles et armes à feu, aucune agression physique ne semble leur être reprochée. Aux yeux de certains, Tèjédor apparaît presque comme un personnage sympathique sachant faire preuve d'indulgence : « S'il y avait deux jambons, il n'en prenait qu'un... ». La légende dit même qu'il aurait laissé de l'argent pour dédommager certains volés qu'il estimait aussi pauvres que lui.

Les cabanes de charbonniers isolées dans les bois ne sont pourtant pas épargnées par Tèjédor qui entretient cependant de bonnes relations avec certains de leurs occupants. Ceux-ci se défendront bien plus tard des soupçons de complicité pesant sur eux en invoquant l'emprise de la peur et des menaces de mort.

Les deux malfrats possèdent différents refuges bien camouflés mais qu'ils retrouvent rapidement grâce à des repères intelligemment utilisés. Antonio Alfonso est arrêté en 1928 et livre plusieurs de ces caches, dont une dans la commune de Saint-Nazaire-de-Ladarez. Pour sa collaboration, il ne sera condamné qu'à huit ans de réclusion en janvier 1930. Tèjédor écopera quant à lui de vingt ans de travaux forcés par contumace, ce qui ne le décourage pas de poursuivre ses larcins, et même de les multiplier, devenant



De haut en bas

Portrait de Tèjédor

*Une des cabanes de Tèjédor,
dans les bois de Fos, vers 1935*

(coll. Alain Ollier, Fos)

ainsi une sorte d'ennemi public numéro un dans notre territoire.

Au cours de l'année 1930, Tèjédor aurait rendu de fréquentes visites à un charbonnier de Fos, se confiant à lui, lui racontant en détail ses méfaits et lui indiquant l'emplacement de sa dernière cache en date. Il lui avoua même qu'il l'avait un jour volé, et l'aurait remboursé en lui donnant un louis d'or et quatre écus de cinq francs français.

En septembre 1931, Tèjédor est arrêté sans grande résistance à Cessenon où il faisait quelques achats. Sur les indications du charbonnier de Fos, les gendarmes découvriront non sans mal la cache située à la limite des communes de Fos et de Faugères (peut-être non-loin de la bergerie d'Albouy). Dans cette cabane en pierre sèche, afin de ne pas attirer l'attention, la fumée de la cheminée s'échappait loin du bâti par une conduite souterraine. Pour se protéger du froid, l'entrée était très étroite et le passage y donnant accès établi en zigzag. Un confortable lit de branches occupait la pièce unique.

En 1932, le brigand avoue tous ses forfaits, même ceux qui ne lui sont pas reprochés. Le voici, sans indulgence, condamné à 20

ans de travaux forcés. En septembre 1935, il arrive à Saint-Laurent(-de-Maroni), en Guyane, et de là se voit transféré aux îles du Salut considérées comme le refuge du Diable par les indiens Kalinas. On y internait les fortes têtes et les évadés. Rares étaient les bagnards qui résistaient plus de quelques mois à des conditions de détention particulièrement inhumaines et dans un environnement dont il est difficile d'imaginer l'immense insalubrité. Le paludisme y décimait détenus comme gardiens. Sa solide constitution et une endurance exceptionnelle forgée par son expérience de paria permit à Tèjédor de résister 4 années. Il décèdera le 15 septembre 1939, laissant des souvenirs qui, à tort ou à raison, fascinent encore.

Pomarèdes

Jean Pomarèdes, le plus tristement célèbre de nos trois personnages, naît à Caux le 6 avril 1801 au foyer respecté de Jean, cultivateur, et de Marie Canitrot. Peu après son mariage, en 1830, avec Jeanne Rouyre, il s'unit avec son beau-frère Félix dans une affaire de vente d'alcool qui s'avère désastreuse. La vente des biens de la dot apportée par



*Iles du Salut : une corvée de forçats
à l'île Saint-Joseph
(photo V. Jermolière, Cayenne)*

Jeanne ne suffisant pas à éponger les dettes, les deux associés décident alors de spéculer sur l'immobilier. L'échec de cette deuxième tentative d'enrichissement marque pour Pomarèdes le début d'une carrière de brigand. Son berger en fait le premier les frais. Un soir d'hiver, alors qu'il vient de toucher sa paye du mois et s'en retourne à Fontès, il se voit dépouillé par un homme masqué et armé en qui il croit reconnaître son patron. Un patron qui, la nuit de Noël 1836, mettra le feu à sa propre maison pour toucher les indemnités d'assurance. Vols à main armée et agressions se succèdent dès lors dans les arrondissements de Béziers et de Lodève, dont deux se terminent tragiquement. L'attaque de Pierre Boularand dit Cambajon (prononcer *cambachou*), le 19 février 1842, mettra un terme à la sombre carrière du brigand caussinard. Arrêté près de Laurens, Pomarèdes est conduit à la prison de Béziers puis à celle de Montpellier. Reconnu coupable de complicité dans l'incendie de sa maison, de trente-cinq vols à main armée, de tentative d'assassinat sur Augé et Roqueblave et d'assassinat sur Cauvy et Carratié, il est condamné à mort et guillotiné à Pézenas le 18 février 1843 sous les yeux de milliers de personnes. La justice avait clairement affiché son intention « que des scélérats, s'il en existe encore dont les trames n'aient pas été dévoilées, fussent frappés de terreur par le retentissement de ce salutaire exemple² ».

Le corps de Pomarèdes sera enseveli par les frères pèlerins de la ville dans une fosse ouverte sur le seuil de la porte du cimetière. Un grand pan de sa carrière criminelle intéresse de très près notre territoire, se concentrant le long de la route départementale 909 entre Saint-Geniès-de-Fontedit et Faugères.

Du 3 au 5 mars 1838, une série de onze vols ou tentatives de vol à main armée sont signalés entre la descente de Pétafi et le pont des Arénasses, au sud du hameau de la Caumette. Un nommé Carquet en fait le



Pomarèdes à la lecture de l'acte d'accusation, 1842
(gravure Jules Virenque, lithographie Boehm, Montpellier)

premier les frais. Il est sept heures du soir quand, parvenu à la descente de Pétafi, il entend derrière lui le cri des voleurs de grands chemins : *la bourse ou la vie !* Effrayé, il se retourne et voit à cinq ou six pas un homme armé d'un fusil qui le couche en joue. *Je n'ai pas d'argent, s'écrie-t-il. Il m'en faut,* lui répond l'autre, *ou tu vas mourir.* Carquet se décide alors à livrer une bourse contenant 60 francs et des poussières, se gardant bien de sortir du chapeau les 150 francs qui s'y trouvent cachés. Le voleur

BOIS DE CAUSSIGNOJOLS .



Jules Virenque del.

Lith. de Boehm à Montpellier.

Pomarèdes terrassé par Fabre et Castan

(M'en figuerou uno roustido)

N.º 4 de la collection.

à Montpellier, chez Virenque, Libr. Editeur.

Propriété

Pomarèdes terrassé par Fabre et Castan (M'en figuerou uno roustido), 1842
(gravure Jules Virenque, lithographie Boehm, Montpellier)

l'oblige alors à ouvrir le caisson de sa charrette. N'y trouvant qu'une bouteille il laisse Carquet repartir, en proie à la plus vive agitation. Deux heures plus tard, la scène se reproduit avec un Joseph Azaïs qui ne manque pas de courage. Peu enclin à céder aux intimidations de son assaillant, il s'élançe sur lui et cherche à s'emparer de son arme. Le voleur se met à crier : *À moi ! À moi !* et sa victime d'appeler : *Étienne ! Étienne !*, forçant l'autre à abandonner la partie. 10 heures du soir : Fulcrand Privat, de la Caumette, est à son tour mis en joue. Mais armé lui aussi il force le voleur à déguerpir. Il ne reconnaîtra pas Pomarèdes car son assaillant avait la voix *raoufelousa* (éraillée). Une battue dans les environs permettra de découvrir les restes d'un feu et tout autour plusieurs sièges formés de pierres amassées ainsi qu'une dame-jeanne contenant encore

un peu de vin. Les malfaiteurs n'ont quitté la place que momentanément. À trois heures du matin, Vigouroux, d'Autignac, est arrêté par deux hommes mais n'a pas d'argent sur lui. Il repart sain et sauf sur sa charrette qu'il mène à Béziers. À six heures du soir, J.-B. Trincher se voit délester de 65 francs ; Victor Rolland et Marteau le seront de 18 francs une heure plus tard, ayant pris soin de cacher bien plus sous des toiles. À leur tour, les frères Joseph et Frédéric Geniés qui conduisent à Hérépian deux charrettes de blé se désaisissent de quelques pièces de billon, un alliage de petite monnaie. Passe enfin Roch Gaillard qui livre 5 francs. Ne voulant pas s'en contenter, le voleur force Gaillard à quitter sa veste et sortir sa chemise du pantalon. En vain. Le lendemain matin, Pierre Combescure clôturera cette série faugéroise. Cheminant paisiblement sur

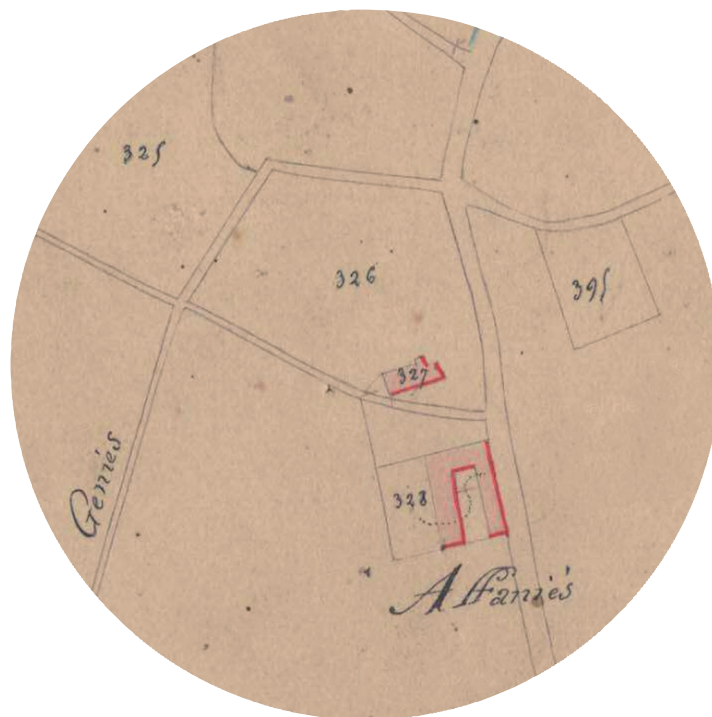
une mule en bordure du bois de l'Estelier, il se voit contraint de donner tout ce qu'il porte d'argent : 5 francs et 75 centimes.

De la petite bande de malfaiteurs dont les membres agissaient tantôt un par un, tantôt deux par deux, Pomarèdes apparaîtra comme un des plus actifs. Vigouroux et Trincher avaient quant à eux reconnu un nommé Castagné. Condamné au bagne, il s'était suicidé par noyade en 1839.

La suite du parcours de Pomarèdes prend une tournure bien plus sombre.

Le 16 décembre 1841 au matin, Charles Carratié, un distillateur d'eaux-de-vie autignacois âgé de 44 ans, se rend à Béziers pour affaires. Dans la ville, il rencontre Pomarèdes, une vieille connaissance, et tous deux déjeunent sur les allées Paul Riquet dans l'auberge des frères Ribes. Grisé sans doute par le vin rouge, Carratié confie imprudemment : « Si ce n'était pas que j'avais besoin de retirer de l'argent à la banque, j'aurais pu retarder ce voyage et attendre des jours plus chauds ». Vers 18 heures, sur le chemin du retour, il est arrêté peu après Magalas par un bandit armé et masqué. « *Bailo me toun archen !* » (Donne-moi ton argent !). Peu rassuré, Carratié répond : « *Badinos ! Bos me tuga ?* » (Tu badines ! Tu veux me tuer ?) « *Nani, boli toun archen.* » (Non, je veux ton argent.). Le brigand tire alors sur le riche distillateur, le détrousse... de 50 francs (le reste a déjà été dépensé à Béziers) et prend la fuite. Grièvement blessé, Carratié encourage son cheval à regagner seul l'écurie. L'arrivée du canasson sans cavalier ne manque pas de surprendre les voisins qui retrouvent bien vite la trace du maître. Des ouvriers, alertés par le coup de feu, ont déjà découvert le blessé et, avec beaucoup de ménagements, le conduisent à la métairie d'Affaniès, entre Magalas et Saint-Geniès-de-Fontedit. Carratié déclarera ne pas avoir reconnu son assaillant en raison de l'obscurité. Il décède le 17 décembre, à 2 heures et demie du matin.

Faute de preuves formelles, Pomarèdes



La métairie d'Affaniès, en bordure du Grand chemin de Bédarieux, 1833
(Archives départementales de l'Hérault, 3 P 3575)

n'est pas arrêté pour le meurtre de Carratié. Le 18 février 1842, au-delà du village de Pouzolles, il attaque Guillaume Gelly, 56 ans, fabricant d'eaux-de-vie à Gabian. Siège des multiples attaques de mars 1838, le territoire de Faugères sera le lendemain celui du dernier méfait de Pomarèdes. Entre le col de Peitafi et Hérépian, notre brigand extorque 1 850 francs à Pierre Boularand, surnommé *Cambajon* en ce qu'il fait commerce de cochons, avant de prendre la fuite dans les bois de Caussinjozouls. Aussitôt alertée, la gendarmerie d'Hérépian se lance sur la piste du fugitif. Le maire de Laurens, Pierre Reveille, et quelques femmes occupées à lever des sarments de vigne, ont aperçu un homme visiblement pressé qui se dirigeait vers le moulin de Blayac. Au moulin, Pomarèdes demande une aiguille et du fil pour recoudre son pantalon déchiré, dit-il, alors qu'il poursuivait du gibier. Sans s'attarder, il s'en va dissimuler havresac et fusil dans un champ de seigle avant de filer dîner chez Crestou, aubergiste aux Baraques, sur le chemin de Béziers à Bédarieux. Mais le fils du meunier l'a aperçu et va prévenir



le maire : il ne restera plus qu'à attendre patiemment le retour de Pomarèdes pour le prendre en chasse. Castan et Fabre, les premiers, parviendront à s'en rendre maître. Le président du tribunal rappellera aux jurés « que c'est à la conduite courageuse et aux mesures intelligentes du maire et des citoyens de Laurens qu'est due la capture de Pomarèdes, et par suite la fin des crimes qui désolaient le pays ». Ainsi vient de tomber celui qui, en six années « d'audacieuses tentatives et de sanglants épisodes » aura forgé son surnom de « canaille de Caux ». La suite, on la connaît. S'il reconnaît plusieurs vols, dont ceux de Gelly et de Boularand, Pomarèdes niera les trois assassinats dont on l'accuse. Les jurés retiendront ceux de Cauvy, près de Bélarga, et de Carratié. Bien assez pour l'envoyer à la guillotine.

Jean Fouët et Guilhem Beugnon
juillet 2017

Notes

1. PÉNISSON, Régine, *et al.*, *Téjedor : un homme, un pays, une époque*, Office départemental d'action culturelle de l'Hérault, Montpellier 1985.
2. Cour royale de Montpellier, *Procès Pomarèdes*, J. Martel Aîné, Montpellier 1842, p. 1.



Au tènement les Affaniès, sur la commune de Magalas, en bordure de l'ancien chemin d'Autignac à Béziers, une croix rappelle le souvenir de l'attaque de Charles Carratié par Jean Pomarèdes, le 16 décembre 1841 :

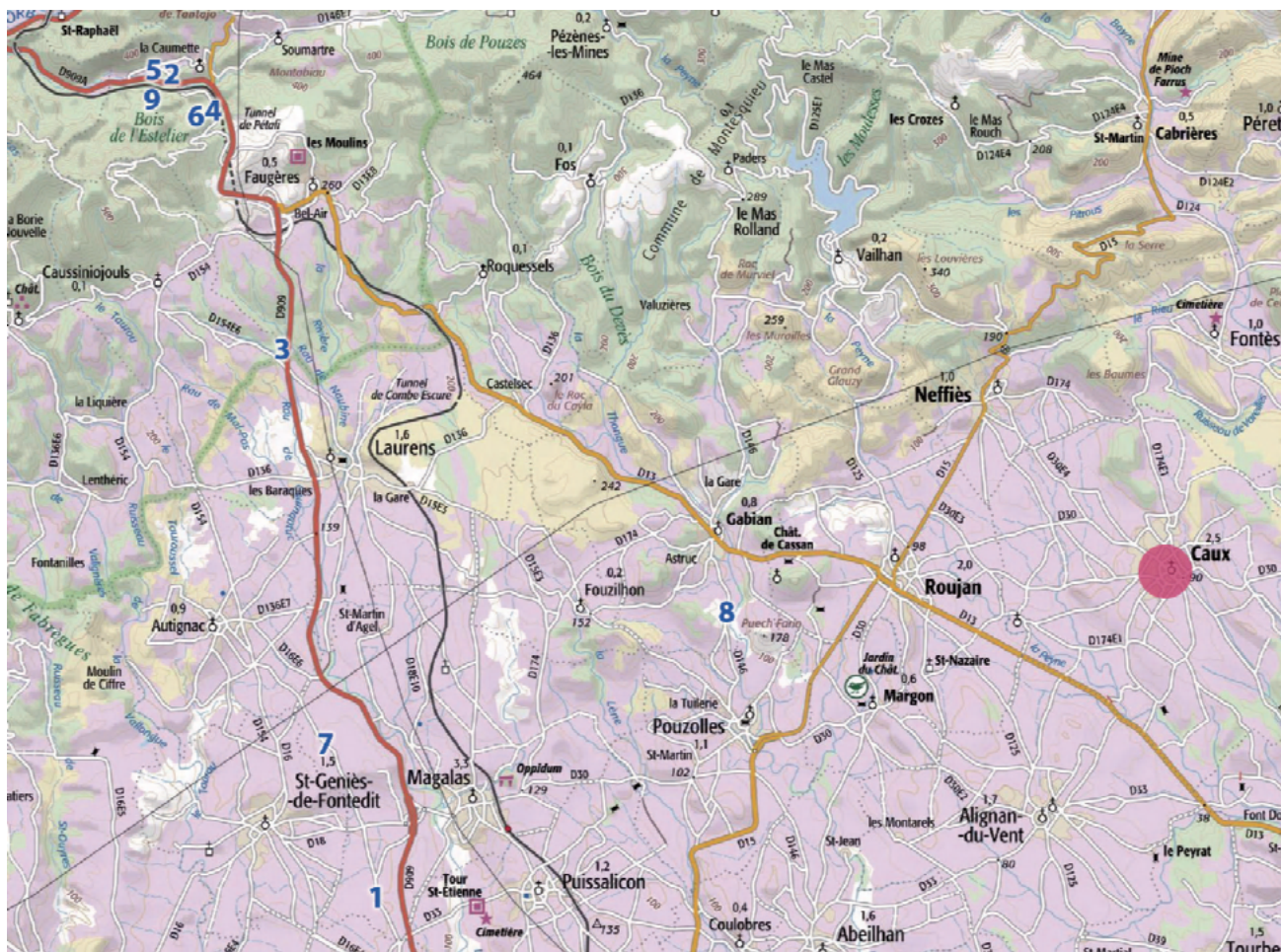
MONUMENT
ERIGE A LA MEMOIRE DE
CHARLES CARRATIE D'AU-
TIGNAC ASSASSINE EN
CE LIEU PAR JEAN POM-
MAREDES DE CAUX LE
XVII* DECEMBRE 1841
A SIX HEURES DU SOIR
EXECUTE SUR LA PLA-
CE DE PEZENAS LE
4 JANVIER** 1843
PASSANS PRIEZ POUR CE
BRAVE HONNETE HOMME

* l'attaque eut lieu le 16 décembre 1841

* l'exécution eut lieu le 18 février 1843

Plan des avant-monts où des vols à main armée ont été commis de 1837 à 1842

D'après un plan dressé par le conducteur des ponts et chaussées le 18 janvier 1841 et complété le 19 novembre 1842
(Archives départementales de l'Hérault, 1 J 1466 et 2 U 2611)



N°	DATE	COMMUNE	LIEU	VICTIMES	AUTEUR
1	28.01.1837	Magalas	Route de Béziers à Bédarieux Près de la Croix de Volves	Millas, Arrivat et Valette	?
2	01.12.1837	Faugères	Route de Béziers à Bédarieux Pont des Arénasses	Bruno Nègre	?
3	18.02.1838	Caussiniojous	Route de Béziers à Bédarieux Plaine de Caussiniojous	Femme Castan	?
4	03.03.1838	Faugères	Route de Béziers à Bédarieux Descente de Pétafi	Carquet	Jean Pomarèdes
2	03.03.1838	Faugères	Route de Béziers à Bédarieux Pont des Arénasses	Joseph Azaïs et Fulcrand Privat	Jean Pomarèdes
2	04.03.1838	Faugères	Route de Béziers à Bédarieux Pont des Arénasses	Vigouroux, J.-B. Trincher, Victor Rolland, Marteau, Joseph et Frédéric Geniés, Roch Gaillard	Jean Pomarèdes Castagné
5	05.03.1838	Faugères	Route de Béziers à Bédarieux Vis-à-vis le Bois de l'Estelier	Pierre Combescure	Jean Pomarèdes
6	23-24.03.1838	Faugères	Route de Béziers à Bédarieux	Gazilhon et Izard	?
7	17.12.1841	Magalas	Chemin d'Affaniès à Autignac À 1 km d'Affaniès	Charles Carratié	Jean Pomarèdes
8	18.02.1842	Gabian	Chemin de Pouzolles à Gabian	Guillaume Gelly	Jean Pomarèdes
9	19.02.1842	Faugères	Route du Pont des Arénasses à Hérépian	Pierre Boularand	Jean Pomarèdes

LES COMPLAINTES DE POMARÈDES

Le procès de Pomarèdes et son exécution en place publique suscitèrent l'écriture de plusieurs complaintes, ces poèmes lyriques exprimant plaintes et lamentations. On en connaît huit, publiées en 1842 ou 1843, dont une en occitan. Rassemblées par le conseiller Gilbert de Massilian, président de la Cour d'Assises de l'Hérault au moment du procès, elles sont aujourd'hui déposées aux Archives départementales de l'Hérault¹. En voici les extraits qui concernent notre territoire.

1. Archives départementales de l'Hérault, 1 J 1385 et 1 J 1466. Marie-Christine Matray en a récemment publié une étude : *Les effroyables complaintes du XIX^e siècle : les affaires Pomarèdes, Rouyre et Arnaud*, Noumène éditions, [Langlade] 2017.

◆ Complainte sur Jean Pomarèdes, dit Carcassonne

Sur l'air : *Du Cantique de la Madeleine*

Se vend chez Carrière, libraire-éditeur, rue de la Notairie, à Béziers

Un jour de marché, cet homme
S'avise que Carratié
Vient d'aller chez un courtier
Toucher une forte somme,
Il n'hésite pas longtemps
A lui tendre un guet-à-pent.

Dans Autignac qu'il habite,
Ce pauvre distillateur,
Car la nuit lui fait grand peur,
Veut arriver au plus vite ;
Tout à coup il est hélé
Par un homme déguisé :

*Halte ! ... Pomarède crie,
Ajustant de son fusil
Le malheureux qui frémit,
Vite, la bourse ou la vie !
Et descends de ton cheval
Si tu ne veux finir mal.*

Sitôt Carratié s'empresse
D'obéir, mais le brigand,
Dans ce funeste moment,
Craignant qu'on ne le connaisse,
Lui tire un coup de fusil,
Qui raide mort l'étendit.

Du cheval vite il s'approche,
Ouvre le porte-manteau,
Et demeure tout penaud,
Quand, au fond de la sacoche,
Au lieu de trois mille francs,
Il trouve cinquante francs. [...]

Jean se remet en campagne,
Et le dix-huit de février,
Jour du marché de Béziers,
Il passe le pont de Sagne,
Et du côté de Gabian,
Il arrive rondement.

Il chasse, mais pour la frime,
Il parcourt plaine et coteaux,
Il abat même un perdreau,
Bien innocente victime !
Ce n'était pas en effet
Un vieux perdreau qu'il cherchait.

Mais voici que vers cinq heures,
Un honnête fabricant,
Trottait avec son argent
Pour regagner sa demeure...
Mais le léopard bondit
Criant : *la bourse ou la vie !*

*La vie ne m'est point à charge,
Répond Gély consterné
Qui aurait bien désiré
De pouvoir gagner le large,
Quant à ma bourse, l'ami,
Elle n'est pas bien garnie.*

Il fallut pourtant s'y faire,
Lâcher quatre-vingt-cinq francs,
Après il lui fut enjoint
De retourner en arrière,
Et de laisser son cheval
Au pouvoir de ce brutal.

Voyez la suite du crime :
Après l'arrestation,
Une révolution
S'empara de la victime
Qui ayant mis pied à terre
Eut une attaque de nerfs.

Ce qui causa cette crise,
Fut de voir ce noir brigand,
En bonnet de coton blanc,
Sur sa veste une chemise,
Ce tigre altéré de sang,
Sous l'habit d'un revenant.

Le lendemain sur la route
Cambajou passe portant
Dix-huit cent cinquante francs,
En plein jour, sans qu'il s'en doute,
Le bandit qui n'est plus blanc,
Vient crier en l'ajustant :

*Halte ! La bourse ou la vie
Et jette-moi tes écus
Allons vite ou tu n'es plus.
Cambajou n'eut pas envie
De faire d'objections
À de semblables raisons.*

Il lui jette sa ceinture
Qui renfermait son argent ;
Pomarède bondissant
S'empare de sa capture,
Et sans bruit, dans la forêt
Le voilà qui disparaît.

Puis, à ses vols faisant trêve,
Il cache bien son argent
De peur que quelque passant
Ne le prenne et ne l'enlève,
Puis, va dîner chez Crestou
Moyennant trente-deux sous.

Celui-ci, de tous tes crimes
Devait être le dernier.
En vain tu crois t'échapper ;
Il nous faut une victime.
Le bon Dieu a décidé
Que tu serais arrêté.

En effet, Cambajou crie :
Au secours ! et sur-le-champ
Fabre qui bêche son champ
Accourt, et de compagnie
Ils s'enfoncent dans les bois
Pour chercher ce fin matois.

Le crime connu, de suite
Les paysans des environs
Avec fourches et bâtons
Se mettent à sa poursuite,
Mais pendant qu'on le cherchait
À son aise il déjeunait.

Ayant bien rempli sa panse,
Il revient chercher l'argent ;
Les gendarmes, les paysans
Sont là ; malgré sa défense
Il est pris, grâce au ciel !
Par le gendarme Laussel.

Sur la charrette on l'enchaîne,
La ville il traverse à pied,
De tout le peuple escorté,
À la prison on le mène ;
On lui dit d'indiquer où
Est l'argent de Cambajou.



Arrestation de Pomarèdes

Mais Jean à Monsieur Valette¹
Dit, d'un air très repentant,
J'indiquerai bien l'argent
À condition qu'on remette
La somme de trois cents francs
Pour ma mère seulement.

La camisole de force
On lui met, le substitut
Dans la voiture d'Espu
Le fait monter avec force,
Puis au bois de Letellier
Rondement il est mené.

Après des recherches vaines,
Les gendarmes à la fois
Se promènent dans le bois ;
Enfin ils perdaient leurs peines,
Quand, non loin d'un arbre mort,
Jean leur montra le trésor.

1. Substitut du procureur du roi, à Béziers

◆ Nouvelle plainte sur Jean Pomarède, dit Carcassonne

Air : *Que t'ai-je fait ? Placide réponds-moi.*

Pézenas, Imprimerie de G. Bonnet

En même temps, furent aussi volés
Carquet, Privat, Vigouroux, Combescure,
Rolland, Marteau, Roch, Gaillard et Tranchès,
De ce brigand leur bourse est la pâture. [...]

Du sang qui coule il n'est pas satisfait,
Paul Caratié deviendra sa victime,
C'est son ami, car il le tutoyait :
N'importe il faut encore un nouveau crime.

C'est au marché qu'il guette et fait ses plans,
Mais avant tout il change sa casquette,
Chez le sieur Cros il met son cheval blanc,
Puis vers Faniez il court se mettre en quête.

Bientôt, hélas ! Paul Caratié paraît,
Il était bas de son cheval de selle,
Contre un vieux mur un homme se dressait
En lui criant : *ta vie ou ta ficelle...*

Badines-tu ? Le coup de fusil part,
Le malheureux roule dans la poussière,
Son assassin sur lui court sans retard,
Pour l'achever de sa crosse meurtrière.

En se baissant, il perd toupet, chapeau,
Caratié vit sa chevelure claire,
Il pouvait prendre un rhume de cerveau
Au lieu d'argent, car il n'en trouva guère.

Pendant deux jours à la crèche attaché
Le vieux cheval, oublié par son maître,
Tout en jeûnant ne pouvait racheter
Le noir forfait qu'il venait de commettre.

Il faut finir ce récit qu'est bien long,
Par les deux vols que commit le coupable ;

L'un sur Gelly, l'autre sur Cambajon,
Qui mirent terme à son rôle exécration.

Gelly marchait, portant quatre-vingt francs,
D'un vrai luron il n'a pas trop la mine,
Un homme vient en costume aussi blanc
Que s'il sortait d'un sac plein de farine.

Halte-la donc ! dit ce spectre effrayant,
Pour tes écus j'ai beaucoup de tendresse,
Il me les faut ou mon fusil partant
À ton vieux chef fera dure caresse.

Deux ans après, Gelly vient déposer,
Tout en tremblant, il racontait l'affaire ;
Combien de temps doit-il ainsi trembler ?...
Toujours hélas ! Jusqu'à l'heure dernière.

Le lendemain notre insigne voleur
Est aux aguets pour faire une capture,
Cambajon passe, il porte des valeurs,
Halte coquin ! donne-moi ta ceinture.

Notre pauvre homme est tout déconcerté,
Il obéit sans faire résistance,
Lui jette un sac qui contient bien comptés
Dix-huit cents francs de monnaie de France.

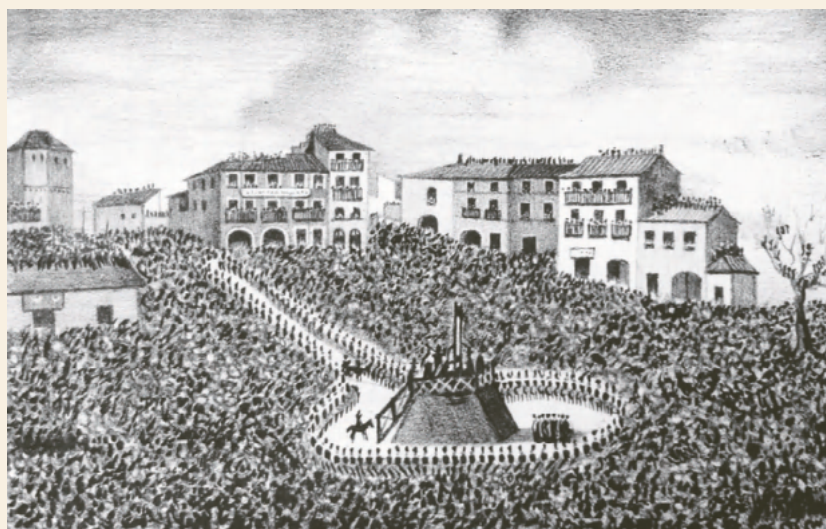
Le brigand fuit, le brave Cambajon
Voit l'instant son courage renaître,
Il crie fort, au secours venez donc,
Je suis volé, saisissons-nous du traître.

Le Ciel enfin ne permet que ce matois
Tombe au pouvoir des gens qui le poursuivent,
Il dit alors dans son mauvais patois :
*Mé nan ficat uno bouno roustido.*²

1. Ils m'ont fichu une bonne rouste.

*La place St-Jean à Pézenas, lors de l'exécution
de Pomarèdes, le 18 février 1843*

(Lithographie de Boehm à Montpellier, chez Virenque, libraire, éditeur)



◆ **Complainte sur Pomarèdes faite à Pézenas**

Air : *À peine sorti de l'enfance*

Accompagnée d'une lithographie de Dominuque Aguilon, Pézenas

Caux hélas infortuné village !
Au monstre tu donnas le jour
Oh malheur ! oh triste partage !
D'avoir produit un tel vautour.
Souviens-toi que sur notre place
Deux fois ton sang a ruisselé
Pourras-tu effacer la trace
Du déshonneur renouvelé ? (bis) [...]

Non content de maintes rapines,
Tu fus encor un assassin.

Ta main lance les chevrotines
Elle verse le sang humain.
Augé sent le plomb qui le perce,
Cauvi descend dans le tombeau
Carratier à la mort s'exerce
Frappé soudain d'un coup nouveau ; (bis)

◆ **Complainte sur Jean Pomarèdes,
condamné à la peine de mort**

par **Gilbert Ranchin de Massia, avocat**

Air connu

Complainte manuscrite

Mais ce n'est pas tout, barbare,
vous êtes donc sans pitié ;
le malheureux Carratié
est frappé sans dire : gare...
vous aviez passé le bac,
et l'on connaît votre sac.

Mais enfin le ciel se lasse,
il arrête Bouleran,
qui donne dix huit cents francs,
mais qui ne perd pas la trace,
de ce farouche brigand
qui prend la fuite en courant.

Par une imprudence haute,
il se présente à Blayac,
sans fusil et sans son sac,
pour recoudre sa culotte.
elle est maladroitement cousue
avec du fil blanc.

Il va dîner sans alarme
dans l'auberge de Crestou,
mange une perdrix au chou ;
mais alors les bons gendarmes,
aidés des bons paysans,
l'ont pris et l'ont mis dedans.

Pomarèdes au moment de son exécution
(Lithographie de Boehm à Montpellier,
chez Virenque, libraire)

◆ **Complainte de Jean Pomarèdes,
condamné à la peine de mort**

Air : *De Pascal Fabre, parricide*

Se vend chez J.-A. Dumas, éditeur, rue Fripperie, au Bureau-Af-
fiche, à Montpellier ; et chez F. Gelly, imprimeur, rue Arc-d'Arènes

Vous, ombres chères et plaintives,
Brave Cauvy, bon Carratier !...
Vous tous habitants de nos rives,
Priez pour un vil meurtrier !...
Dans ce jour de grande justice,
Oui, priez pour moi l'Éternel !...
Et que mon terrible supplice,
Fléchisse le courroux du Ciel.

◆ **Complainte sur Pomarèdes, par Bounet**

Air du *Château d'Elvire*

Montpellier, Imprimerie de X. Jullien

Ce fut par sa main meurtrière
Que le sieur Augé tomba mort,
De Carratier et Cauvy Père
On sait quel fut le triste sort.
Si du fond de la sépulture,
Ses victimes pouvaient parler,
Ce brigand pâlerait, je jure,
En les écoutant raconter.



◆ Juchamén de Poumarédo

Air dé *Fualdés*

Beziers, Impr. Mme Domairon, Libr.

Pér pla fa sa pacoutillo,
Sé campo sul grand cami ;
Es tantot à Pétafi,
Tantot al pount dé Trésillo.
Es aqui coumo un octroua :
On passo pas sans paga.

Arrèsto à la mèmo plasso,
Toujour én lous afustan,
Coubéscuro, amaï Roulland,
Azaïs qué fa bolto-faço,
Gailhard qué fa despuouilla,
Pribat qu'à fusil én ma. [...]

Ambé Carratié dinnabou,
Bébioou tabé lou caffé,
Soubén lou pouosso-caffé ;
Toutés dous sé tutéjabou,
E pér proba d'amitié
Sé toucabou lou culié.

Carratié toco un dibéndrés
A Béziès très milo francs
Qu'y débioou dé négocians
Pér d'esprit que bén d'y béndré.
Sus soun col mét soun argén
Qué carréjo à l'èl bésén.

Poumarédo lou saludo ;
Et pér arrapa lou sac,
Sul grand cami d'Aoutignac
S'én ba fairé la batudo.
Lou fusil és pla bourrat
Et dé carreléts cargat.

Un jour dabant Poumarédo
Carratié s'èro bandat
Qu'én cami s'èro atquat
Déféndrio pla sa mounédo.
Ah ! qu'ajèt tort quand blagaèt !
Lou brigand né proufittèt.

Béi Carratié qué s'abanso
Sus sa cabalo mountat ;
Darrès un aouré amagat,
Sul cami bité s'élanço,
La bourse ou la bido, y dis ;
Et tiro sans aoutré abis.

Tant lèou qué béi sa bictimo
Qué pél sol s'éstrémentis,
Al porto-mantou courris :
Mais coumo fa tristo mino !
Créi trouba très milo francs,
Trobo qué cinquante francs. [...]

Déous lou pount des Arénassés
Un homé d'argén cargat,
Mais d'arriba prou préssat,
Un jour dabalo à grands passés.
Aquèl homé és Cambajou,
Bouléran, s'aïmas miliou.

Poumarédo bén et crido :
Marchos trop bité, mardi,
Couro t'arrèstos, couqui ?
Mé cal ta bourse ou la bido !
Et pér darnièro rasou,
Bous afusto Cambajou.

Surprés d'aquélo abanturo,
Bouléran, én gémiguén,
Bailo al bouleur soun argén
En l'y jitan sa cinturo.
Poumarédo s'én saisis,
Et déous lou bosc s'encourris.

En oubriguén la cinturo,
Y trobo dous milo francs,
Manquo cent-cinquante francs.
Tout jouyou dé sa capturo,
Dins lou bosc l'amago pla ;
Mais sans l'hosté coumptara.

Coumo a, démést lous bartassés
Soun pantalon ésfat,
Dins lou mouli dé Blayac
Y ba métré dé pétassés.
Et quand a prou courdurat,
Gagno d'un aoutré coustat.

Pér èstré miliou soulidé,
Cabis dins un séménat
Soun fusil, soun habrassac ;
Et coumo à l'éstoumac bidé,
Ba, pér sé galamina,
Codé Créstou s'ataoula.

Cambajou, qu'és pas d'Aniano
Et qué tèn à soun argén,
Crido, témpèsto, ba, bén
Et ségu n'a pas la cagno.
Tout lou pays qu'és sus pè
Dél bouleur és al darré.

Anfin, tombo joust las patos
D'aquélo bando dé géns
Qu'y ficou tant dins las déns
Qu'y farioou bira las batos ;
Et cal qué l'aoutré
Lous biré dél séménat.

Lou régrèt dé Poumarédo
Es d'abéiré pas tuat
Cambajou qué la traquat
Pér ratraça sa mounédo
Un *mea culpa* parèl
Sul cap fa dréssa lou pèl.

Pour bien faire sa pacotille
Il se campe sur le grand chemin :
Il est tantôt à Pétafi,
Tantôt au pont de Trésillo.
Il est là comme un octroi :
On ne passe pas sans payer.

Il arrête à la même place,
Toujours en les menaçant,
Combescuré, et même Rolland,
Azaïs qui fait volte-face,
Gaillard qu'il dépouille,
Privat qui a fusil en main. [...]

Avec Carratié ils dînaient,
Ils buvaient aussi le café,
Souvent le pousse-café ;
Tous les deux se tutoyaient,
Et pour preuve d'amitié
Ils se touchaient le derrière.

Carratié touche un vendredi
À Béziers trois mille francs
Que lui devaient des négociants
Pour de l'alcool à eux vendu.
Sur son dos il met son argent
Qu'il transporte à la vue de tous.

Pomarèdes le salue ;
Et pour attraper le sac,
Sur le grand chemin d'Autignac
Il s'en va faire la battue.
Le fusil est bien bourré
Et de munitions, bien chargé.

Un jour avant Pomarèdes
Carratié s'était vanté
Que s'il était attaqué en chemin
Il défendrait bien sa monnaie.
Ah ! Qu'il a eu tort d'en plaisanter !
Le brigand en profita !

Il voit Carratié qui s'avance
Monté sur sa jument ;
Derrière un arbre caché
Sur le chemin vite il s'élanço,
La bourse ou la vie, lui dit-il,
Et tire sans autre avertissement.

Aussitôt qu'il voit sa victime
Qui sur le sol se tord de douleur ;
Au porte-monnaie il court :
Mais comme il fait triste mine !
Pense trouver trois mille francs,
Et ne trouve que cinquante francs.

Vers le pont des Arénasses
Un homme chargé d'argent,
Mais bien pressé d'arriver
Un jour descend à grands pas.
Cet homme c'est Cambajou,
Bouléran, si vous préférez.

Pomarèdes vient et crie :
Tu marches trop vite, morbleu ;
Quand t'arrêtes-tu, coquin ?
Il me faut ta bourse ou la vie !
Et pour dernière raison,
Il provoque Cambajou.

Surpris de cette aventure,
Bouléran, en gémissant,
Donne au voleur son argent
En lui jetant sa ceinture.
Pomarèdes s'en saisit,
Et dans le bois il se sauve.

En ouvrant la ceinture,
Il y trouve deux mille francs,
Moins cent cinquante francs.
Tout joyeux de sa capture,
Dans le bois, il la cache bien ;
Mais il comptera sans l'hôte.

Comme il a, au milieu des fourrés
Déchiré son pantalon,
Dans le moulin de Blayac
Il va le raccommoder.
Et quand il a assez recousu
Il part d'un autre côté.

Pour être plus sûr,
Il enterre dans un semis
Son fusil, et son havresac ;
Et comme il a l'estomac vide,
Il va, pour se prélasser,
Chez Crestou s'attabler.

Cambajou, qui n'est pas d'Aniane
Et qui tient à son argent,
Crie, tempête, va, vient
N'en ressent pas de fatigue.
Tout le pays est à pied d'oeuvre
Et du voleur est aux trousses.

Enfin, il tombe entre les mains
De cette bande de gens
Qui lui en mettent tant dans les dents
Qu'ils lui feraient tourner les pieds ;
Et il faut que l'autorité
Les sorte du semis.

Le regret de Pomarèdes
Est de n'avoir pas tué
Cambajou qui l'a traqué
Pour rattraper son argent.
Un *mea culpa* pareil
Sur la tête fait dresser les cheveux.